



AVIS PUBLIC

Règlements 474-01-2022 et 258-10-2022

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à la séance ordinaire tenue le 16 mai 2022, adoptait le règlement suivant :

- *Règlement 474-01-2022 amendant le Règlement 474-2022 fixant les tarifs pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité pour l'exercice financier 2022*

et à la séance ordinaire tenue le 19 avril 2022, adoptait le règlement suivant :

- *Règlement 258-10-2022 amendant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2008*

Les règlements sont actuellement déposés au Service du greffe à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau. Une version sera également disponible sur le site Internet de la Ville dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 25 mai 2022.

Le greffier adjoint

Yan Senneville, OMA